

Séance du vendredi 27 juin 2008

DM/CN

Président : Monsieur Christian TEYSSEDRE, Maire de Rodez.

Le Conseil municipal s'est réuni à l'hôtel de ville sur convocation adressée le 19 juin 2008 par Monsieur Christian TEYSSEDRE, Maire de Rodez.

Présent(e)s : Mesdames Martine BEZOMBES, Claudine BONHOMME, Hélène BOULET, Monique BULTEL-HERMENT, Marie-Claude CARLIN, Chantal COMBELLES, Muriel COMBETTES, Marisol GARCIA VICENTE, Joëlle GAUTHIER, Andréa GOUMONT, Nicole LAROMIGUIERE, Maïté LAUR, Jacqueline SANTINI, Régine TAUSSAT, Sarah VIDAL, Messieurs Maurice BARTHELEMY, Bruno BERARDI, Jean-Albert BESSIERE, Serge BORIES, Michel BOUCHET, Jean-Louis CHAUZY, Jean-Michel COSSON, Jean DELPUECH, Gilbert GLADIN, Stéphane MAZARS, Ludovic MOULY, Guy ROUQUAYROL, Daniel ROZOY, Bernard SAULES, Guilhem SERIEYS, Christian TEYSSEDRE.

Absent(e)s et excusé(e)s : Mesdames Anne-Christine HER (procuration à Monsieur le Maire), Sabrina MAUREL (procuration à Madame Monique BULTEL-HERMENT), Monsieur Jean-Philippe MURAT (procuration à Monsieur Jean-Louis CHAUZY), Frédéric SOULIE (procuration à Madame Hélène BOULET).

Mademoiselle Sarah VIDAL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Les procès verbaux des séances du 4 février 2008 et du 14 mars 2008 sont adoptés sans aucune observation.

ORDRE DU JOUR :

- Communications :
 - Procès verbal de séance du Conseil municipal : approbation
 - Hommages
 - Communication : dénomination du stade d'athlétisme de Vabre « Henri Méravilles »
 - Délégation de pouvoirs
- Elections sénatoriales du 21 septembre 2008 : désignation de délégués suppléants
- Finances :
 - Compte administratif 2007 : budget principal, service des eaux, camping municipal, parcs de stationnement souterrain, cuisine centrale
 - Comptes de gestion 2007
 - Affectation des résultats 2007
 - Compte administratif 2007 : bilans annuels (dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale - acquisitions et cessions immobilières - formation des élus)
 - Budget 2008 : budget supplémentaire (budget principal, service des eaux, camping municipal, parcs de stationnement souterrain, cuisine centrale)
- Administration générale - Affaires juridiques :
 - Cimetière municipal - projet d'extension : point de situation
 - Office public de l'habitat de Rodez : conseil d'administration - désignation des représentants de la collectivité
 - Commission consultative des services publics locaux : représentants d'associations locales
 - Marchés publics : . recensement des marchés pour l'année 2007
. guide interne des procédures d'achat (information)
 - Commission d'appel d'offres : remplacement d'un membre (nouvelle élection)
 - SAS Hôtel Développement : convention d'occupation du domaine public communal
 - Salle des fêtes - droits d'occupation : dégrèvement exceptionnel (salon de la troisième jeunesse)
- Travaux - Foncier - Urbanisme :
 - Aménagement de la place Foch et de ses abords : modification du périmètre de l'étude - avenant
 - Structure multi-accueil « les P'tits Loups » : avenant à travaux de construction

- Grange de la Boriette : avenant au marché de rénovation de la couverture
- Eglise du Sacré-Cœur : avenant au marché de rénovation de la couverture
- Réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement : avenue du Dr Louis Bonnefous et cité Boule d'Or
- Cessions immobilières : immeubles des 64bis et 66 rue Béteille
- Acquisition immobilière : immeuble du 7 rue Dominique Turcq
- Education - Sports - Culture - Jeunesse :
 - Services périscolaires : fixations des tarifs 2008-2009
 - Jeu Sport l'Été 2008 : modification des dates d'ouverture
 - Stade Paul Lignon : travaux de mise aux normes électriques et rénovation de la sonorisation
 - Maison des Jeunes et de la Culture : convention avec l'association LARC - prorogation
 - Licence d'entrepreneur de spectacles : désignation du titulaire
 - Opération « Zap'Loisirs Jeunes » - Vacances de Toussaint 2008 : organisation de séjours au Futuroscope
 - Opération « Rodez'Ado » :
 - . nouvelles modalités d'adhésion aux activités de proximité
 - . convention accueil des jeunes avec la D.D.J.S.
 - . séjour été 2008 - modifications
- Personnel :
 - Tableau des effectifs : mise à jour
- Affaires diverses :
 - Admissions en non-valeur : produits irrécouvrables
 - Comités de quartiers : attribution de subventions
 - Marchés de fournitures et de services : avenants pour changement de dénomination sociale des titulaires
- Questions diverses

N° 08-122 - HOMMAGES

Monsieur le Maire adresse, au nom de l'assemblée, ses plus sincères félicitations à Sabrina MAUREL et Jean-François ALAUX, dont il vient de célébrer le mariage en Mairie en leur exprimant tous ses vœux de bonheur.

Monsieur le Maire adresse ses condoléances à Monsieur Jean-Albert BESSIERE, Conseiller municipal, pour le décès de son frère.

N° 08-123 - DENOMINATION DU STADE D'ATHLETISME DE VABRE « HENRI MERAVILLES »

Le Stade Rodez Athlétisme a souhaité rendre hommage à Monsieur Henri MéraVilles, fondateur du club, en dénommant le stade d'athlétisme de Vabre « Stade Henri MéraVilles ».

Sportif accompli depuis son plus jeune âge (14 ans), Henri MéraVilles a pratiqué l'athlétisme aussi bien que le basket et le ski avec toujours la même passion de l'effort et du dépassement de soi.

Membre fondateur du Stade Ruthénois Athlétisme et co-fondateur de l'union d'Associations Stade Rodez Omnisports, Président du Stade Rodez Athlétisme pendant de longues années et, à partir de 1986, Président d'honneur, son dévouement sans faille au service de son sport de prédilection ainsi que son action comme bénévole à toutes les fonctions et son soutien en toutes circonstances ont fait d'Henri MéraVilles l'un des plus fervents défenseurs de l'athlétisme et le plus célèbre de ses dirigeants.

D'abord sur l'esplanade du foirail puis au stade Paul Lignon et enfin à Vabre, dès la réalisation du stade en 1973 (dont il a défendu la construction auprès de la Mairie), des dizaines de jeunes sportifs ont pratiqué l'athlétisme sous le regard passionné de leur dirigeant.

Henri MéraVilles a reçu la première médaille des Sports de la ville de Rodez en 1982 et a également reçu de multiples distinctions de la Fédération Française, de la Ligue Midi Pyrénées, de la Jeunesse et des Sports pour son action au service du sport et des sportifs.

La plaque commémorative a été inaugurée le samedi 7 juin 2008 lors des Championnats de Midi Pyrénées.

Le Conseil municipal prenant acte de cette communication, entérine cette décision de dénomination.

N° 08-124 - RETRAIT DE L'ORDRE DU JOUR

Une nouvelle élection des membres de la Commission d'appel d'offres ne s'avérant pas nécessaire, le dossier correspondant est, avec l'accord unanime du Conseil municipal, retiré de l'ordre du jour.

N° 08 - 125 - DELEGATION DE POUVOIRS

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil municipal les 29 décisions prises depuis la dernière séance et le Conseil municipal lui en donne acte.

N° 08-126 - ELECTIONS SENATORIALES DU 21 SEPTEMBRE 2008

Désignation des suppléants

Monsieur le Maire rappelle que les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 21 septembre prochain, salle des fêtes de Rodez, et que pour la commune de Rodez, tous les conseillers municipaux en fonction sont délégués de droit.

Monsieur le Maire précise que les conseillers municipaux qui ont également la qualité de conseiller régional ou de conseiller général ont présenté un remplaçant et la notification réglementaire au Préfet a été effectuée par le Maire.

Conformément aux dispositions des articles L.284 à L.286 du code électoral, il convient de procéder à l'élection de 9 suppléants sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

A l'effet de procéder aux opérations vote, le bureau électoral, présidé par Monsieur le Maire est constitué de : Mademoiselle Sarah VIDAL, secrétaire, Madame Jacqueline SANTINI, Messieurs Jean DELPUECH, Ludovic MOULY, Guilhem SERIEYS.

Le déroulement de cette élection figure sur le procès-verbal ci-annexé.

Avant l'ouverture du scrutin, le Président constate que deux listes de candidats sont déposées :

Liste « Ensemble réussir Rodez » :

- 1- Laurent DELPUECH
- 2- Laurent COMBETTES
- 3- Bruno DA SILVA
- 4- Odette ANTOINE
- 5- Nicole CHINCHOLLE
- 6- Maryvonne LAURENS-DIGOT
- 7- Mathias SABIN
- 8- Anne VALIERE
- 9- Katia RIBES

« Liste d'Union » :

- 1- Bruno ASTOUL
- 2- Catherine GIL
- 3- Serge JULIEN

Nombre de votants	35
Nombre de suffrages exprimés	35
Résultats par liste :	
- Liste « Ensemble réussir Rodez » : ...	28
- « Liste d'Union » :	7
Attribution des mandats :	
- Liste « Ensemble réussir Rodez » :	8
- « Liste d'Union » :	1

« Après les opérations de dépouillement par le Bureau, et au vu des résultats, le Président proclame élus suppléants dans l'ordre suivant :

- 1- Laurent DELPUECH
- 2- Laurent COMBETTES
- 3- Bruno DA SILVA
- 4- Odette ANTOINE
- 5- Nicole CHINCHOLLE
- 6- Maryvonne LAURENS-DIGOT
- 7- Mathias SABIN
- 8- Anne VALIERE
- 9- Bruno ASTOUL

En signant la « déclaration de choix » jointe en annexe, les délégués de droit présents sont invités à faire connaître au bureau électoral la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui, en cas d'empêchement, les remplaceront.

N° 08-127 -COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Budget principal

Monsieur Jean DELPUECH présente les comptes arrêtés au 31 décembre 2007 qui font apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Fonctionnement	26 700 004,85	31 687 007,97	+ 4 987 003,12
Investissement	20 580 707,64	15 694 031,82	- 4 886 675,82

Le résultat global est de + 100 327,30 € (excédent global de clôture) : l'affectation du résultat est décidée en tenant compte des crédits reportés.

1 - Les données chiffrées

A - Le fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 25,40 M€, en hausse de 0,57 % par rapport à 2006.

Des modifications comptables sont à prendre en compte pour comparer 2006 et 2007 : pas de participation « eaux pluviales » en 2007 compte tenu du transfert de compétences au Grand Rodez, fin de certains dispositifs (emploi-jeunes, remboursement au département du solde du contingent communal d'aide sociale) et transfert de la gestion du foyer d'urgence au Grand Rodez (avec réduction de la subvention versée au CCAS). De même, des montants non récurrents sont neutralisés afin d'obtenir une structure comparable, telles les subventions d'équilibre des budgets annexes ou l'impact des postes mutualisés avec le Grand Rodez. Avec ces retraitements, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de + 4,15 %, inflation comprise.

	2006	2007
Dépenses réelles de fonctionnement	25 257 487,20	25 401 482,92
Participation Eaux Pluviales	758 106,00	0,00
Fin du dispositif Emploi-jeunes	13 087,26	0,00
Charge nette des postes mutualisés Ville CAGR	0,00	72 922,54
Fin du contingent communal d'aide sociale	101 149,01	39 305,71
Transfert Foyer d'urgence au Grand Rodez	113 620,00	0,00
Subvention d'équilibre des budgets annexes	34 965,33	283 466,59
Dont intérêts courus non échus	212 678,83	-15 733,58
Dépenses réelles de fonctionnement retraitées	24 023 880,77	25 021 521,66

A.1 - Les dépenses de gestion (dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette) s'élèvent à 24 219 485,38 € en progression de 3,80 % par rapport à 2006 (après retraitement).

- charges de personnel (012) : 14 095 445,29 € (+ 4,26 % après retraitement). Cette évolution intègre la revalorisation du point d'indice, du SMIC, des charges patronales et l'effet GVT (glissement - vieillesse - technicité). Le personnel non titulaire progresse de 12,23 % tandis que la part des rémunérations du personnel titulaire n'évolue que de 3,23 % ; les charges sociales enregistrent une hausse similaire de 3,29 %.
- subventions versées (courantes et exceptionnelles) : 1 647 931,82 €. Les subventions de fonctionnement les plus importantes concernent :
 - l'association Loisirs Arts Rencontres Culture : 351 000 € dont 15 000 € de subvention exceptionnelle (résidence Artisans)
 - le Comité d'Action Sociale et de Loisirs : 97 300 €
 - l'aide aux associations sportives : 329 057 €
 - ainsi que 643 402,82 € pour le Centre Communal d'Action Sociale dont 221 882,82 € de subvention exceptionnelle (remboursement des emprunts garantis)
- autres charges de gestion courante (hors subventions) : 2 503 117,49 € dont notamment :
 - contribution au fonctionnement des écoles privées sous contrat avec l'Etat : 463 498,17 €
 - financement des postes de direction de la MJC : 117 450,00 €
 - participation au fonctionnement des centres sociaux : 204 121,82 €
 - reversement du produit du stationnement payant : 1 062 848,66 €
 - déficits des budgets annexes (camping - cuisine centrale) : 283 466,59 €
- fonctionnement des services (chapitre 011) : 6 239 945,79 € (+ 2,55 %) dont notamment :
 - achat de matières premières (carburant - combustibles - alimentation - autres) : 217 276,36 € (- 8.85 %)
 - fluides (eau - électricité) : 1 215 950,11 € (+ 4,75 %)
 - fournitures d'entretien et de petit équipement : 462 907,98 € (- 2,95 %)
 - fonds documentaire de la médiathèque : 126 372,93 € (+ 2,41 %)
 - locations (immobilières et mobilières) : 442 676,30 € (+ 40,96 %)
 - primes d'assurances : 138 783,98 € (+ 3.57 %)
 - maintenance : 477 031,55 € (+ 0,58 %)
 - entretien et réparations sur biens immobiliers : 228 649,43 € (- 22.63 %)
 - frais postaux et de télécommunications : 221 435,19 € (- 0,02 %).

A.2 - Les intérêts de la dette (hors ICNE) s'élèvent à 802 036,28 € en hausse de 15,91 % due à l'évolution des taux révisables sur le marché (le TIBEUR trimestriel cotait 3,725 % en janvier 2007 contre 4,765 % fin décembre, soit une progression annuelle de près de 30 %). Les gains de la gestion de trésorerie (10 844,87 €) ont permis d'amortir la reprise des taux.

A.3 - Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 31 674 414,35 €, décomposées en recettes de gestion (31 200 159,82 €), excédent de fonctionnement reporté (lié à la procédure de rattachement du résultat de la gestion 2006) pour 148 134,26 €, produit des cessions d'immobilisations pour 313 675,64 € et remboursement de la dette récupérable (auprès des budgets annexes) pour 12 444,63 €.

Le produit des cessions d'immobilisations (313 675,64 €) provient essentiellement de la vente du cinéma Le Family (200 000 €), de 4 places au parking des Cordeliers (56 856,19 €) et d'un terrain artisanal ZA de La Peyrinie (44 083 €). La structure des recettes de gestion évolue, notamment du fait de la révision de l'attribution de compensation (transfert du Foyer d'Urgence) :

	2006	2007
Impôts et taxes (chapitre 73)	65,06 %	67,26 %
Dotations et participations (chapitre 74)	26,45 %	26,43 %
Autres recettes de gestion	8,49 %	6,31 %

Evolution des impôts et taxes (chapitre 73)

L'évolution dynamique du chapitre 73 « Impôts et taxes » est de + 2,04 %.

Les principales composantes des impôts et taxes sont les contributions directes (67 %), l'attribution de compensation (17 %), la dotation de solidarité communautaire (4 %), les droits de stationnement (5 %), la taxe sur l'électricité (2 %) et les droits de mutations (3 %).

A pression fiscale inchangée, l'évolution du produit des contributions directes locales, incluant les rôles supplémentaires, ressort à + 3,73 %.

	Evolution de la base nette	Dont élargissement physique
Taxe d'habitation	+ 4,08 %	+ 2,24 %
Foncier bâti	+ 3,48 %	+ 1,65 %
Foncier non bâti	- 10,02 %	- 11,61 %

Evolution des dotations et participations (chapitre 74)

L'évolution du chapitre 74 « Dotations et participations » est de - 1,38 %.

Les principales composantes des dotations et participations sont les dotations d'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et dotation nationale de péréquation) pour 71 %, les participations de la Caisse d'Allocations Familiales (contrat temps libres - contrat petite enfance) pour 10 % et diverses participations (conseil général, communauté d'agglomération du Grand Rodez, conseil régional, ...).

Les dotations de l'Etat sont globalement en diminution de 1,18 % :

- la dotation forfaitaire progresse de 1,25 % ;
- la dotation d'aménagement (dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et dotation nationale de péréquation) est en repli de 41,69 % : en effet, la Ville n'était pas éligible, en 2007, à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et n'a donc bénéficié que du mécanisme de garantie (attribution de la moitié de la dernière dotation) ;
- les attributions de péréquation et de compensation enregistrent pour leur part une diminution de 1,25 %.

Les participations de la CAF sont en progression de 4,06 %.

B - L'investissement :

B.1 - Equipement brut

La réalisation des dépenses d'équipement brut, incluant les subventions d'équipement, dépasse 10,3 M€, soit 72,4 % des crédits ouverts (le taux de réalisation atteint près de 90 % en additionnant les crédits engagés en 2007 et reportés en 2008).

S'agissant de la répartition par nature d'opérations, il est possible de distinguer :

les opérations patrimoniales (4,74 M€), dont :

- Voirie : 1 293 838,60 € (Avenue Durand de Gros, Rue de la Fauvette, Route de la Vieille Gare, Rue de Bel-Air, Rue Nicolas Appert, Rues piétonnes)
- Eclairage public : 687 673,58 € (Rue de la Fauvette, Route de la Vieille Gare, Rue de Bel Air, Av. Durand de Gros)
- Espaces verts : 249 059,29 € (plan d'eau de Layoule, Square Buanton, plantations)
- Parc de véhicules pour 243 064,13 € (balayeuse de voirie, véhicules techniques, véhicules légers)
- Animation / culture : 146 277,07 € (illuminations de Noël, œuvres d'art, travaux au musée Denys Puech)
- Equipements sportifs : 309 657,83 € (travaux sur l'amphithéâtre - matériels sportifs)

- Equipements scolaires : 292 626,27 € (meublier - matériel - informatique - jeux extérieurs - travaux de peinture)
- Informatisation des services : 131 567,73 € (logiciels - matériels)
- Travaux de circulation : 102 333,88 € (passages piétons, aménagements de circulation, signalisation)
- Bâtiments : 947 662,21 € (réfection du mur Maison des Jeunes et de la Culture pour 555 869,14 €, église Saint Amans pour 80 563,32 €)

les opérations programmées (0,63 M€), dont :

- Acquisitions foncières (178 515,59 €) dont Côte des Besses, parcelle Petit Nice, chemin de l'Auterne, volume Parc des Jacobins II et Rue Dominique Turcq et Côte de Layoule dans le cadre du projet Faubourg Sacré Cœur
- Aménagement du stade Paul Lignon (262 854,32 €)
- Base de canoë-kayak (66 162,38 €)

les crédits de paiement (4,85 M€)

	Crédits ouverts	Crédits réalisés
Cité, Cœur de Ville	875 000,00	795 892,66
Parking des Cordeliers	13 691,62	13 691,62
Jacobins - Sainte Catherine	47 611,96	45 285,14
Rues Béteille et Camonil	1 043 000,00	980 127,28
Cimetière	50 000,00	6 434,48
Aménagement de la Rue Carnus	45 000,00	22 521,28
Eglise du Sacré-Cœur	270 000,00	189 589,45
Multi-accueil Bourran	1 800 000,00	1 578 900,35
Groupe scolaire Calcomier Bourran	3 000,00	1 614,60
Equipements sportifs de Vabre	1 318 240,00	1 211 003,52
TOTAL	5 465 543,58	4 845 060,38

les subventions d'équipement (0,10 M€), dont :

- aides à la rénovation de façades : 6 077,25 €
- programme OPAH - RU : 97 986,00 €

B.2 - Dette

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 2 190 394,73 €.

Quelques éléments d'appréciation de la dette propre :

- Evolution de la dette propre :

	Encours au 31/12/2006	Encours au 31/12/2007
Budget principal	19 137 204,05	20 474 824,54
Camping municipal	77 466,69	71 266,70
Cuisine centrale	518,55	100 353,74
Service des eaux	674 415,78	305 092,40
Dette propre totale	19 889 635,07	20 879 916,94

Au global, progression de 4,98 % de la dette propre durant l'exercice 2007. Les nouveaux emprunts (3,3 M€) sont à comparer avec l'effort d'équipement accompli (11,1 M€ tous budgets confondus), traduisant un autofinancement de plus de 70 %.

Les recettes d'investissement (FCTVA, TLE, subventions, produit des cessions) combinées à l'épargne nette permettent en effet de limiter le recours à l'emprunt et préserver les marges de manœuvre.

Proposition d'affectation du résultat :

	Recettes	Dépenses
Résultat de fonctionnement	4 987 003,12	
Résultat d'investissement		4 886 675,82
Report de crédits	2 364 806,00	2 457 197,33
Excédent global de clôture (après couverture du besoin de financement de l'investissement et des reports)	7 935,97	

Il est proposé d'affecter 4 979 067,15 € en section d'investissement, de manière à couvrir le besoin de financement et les reports de crédits, et 7 935,97 € en section de fonctionnement.

2 - Les éléments d'analyse

Les ratios de solvabilité se maintiennent au vert

L'épargne de gestion se situe à un niveau de 6,6 M€, soit au-dessus de la moyenne enregistrée sur la période 2002 - 2006 (6,48 M€), et l'épargne brute (après paiement des intérêts de la dette) à 5,8 M€, contre 5,75 M€ en moyenne sur la période 2002 - 2006.

L'épargne nette se chiffre à près de 3,9 M€, en progression de 2,3 %, après paiement des intérêts et du remboursement en capital de la dette.

Le ratio encours au 1^{er} janvier / épargne brute s'établit à 3,5 années pour le budget principal.

Eléments d'analyse des frais financiers :

- taux d'intérêt moyen de la dette propre du budget principal : 4,13 %
 - prêts à taux fixe : 3,86 %
 - prêts révisable (fixation de l'indice en début de période) : 4,57 %
 - prêts variable (fixation de l'indice en fin de période) : 3,70 %
- *impact de la gestion quotidienne de la trésorerie sur la charge de la dette par le biais des mouvements infra-annuels : neutralisation de 10 884,87 € d'intérêts sur l'exercice 2007 et de près de 424 K€ sur la période 1998 - 2007*
- exposition de la dette propre du budget principal au 31 décembre 2007 au risque de taux :
 - dette propre à taux fixe : 8 416 599,71 € (41 %)
 - dette propre à taux révisable : 9 069 444,84 € (45 %)
 - dette propre à taux variable : 2 917 159,55 € (14 %)

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle et sur proposition de Monsieur Delpuech, désigné Président de séance, Conseil municipal, vu l'avis favorable de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2007, budget principal.

N° 08-128 -COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Camping municipal

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2007 font apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Investissement	6 199,99	9 854,63	3 654,64
Fonctionnement	65 641,86	28 874,01	- 36 767,85
	Subvention d'équilibre		33 113,21
	Résultat		0,00

Section de fonctionnement :

Les recettes réelles s'élèvent à 61 987,22 €, dont notamment :

- recettes liées à l'exploitation du camping (23 547,01 €) en baisse de 6,53 % par rapport à 2006 ;
- subvention d'équilibre versée par le budget principal (33 113,21 €) en augmentation de 30 % par rapport à la subvention d'équilibre versée en 2006.

Les dépenses réelles sont de 57 084,06 € décomposées en :

- charges de personnel : 33 091,82 €
- charges à caractère général : 19 763,36 €
- charges financières : 2 932,05 €

Les dépenses d'ordre budgétaire (écritures d'amortissement) participent au financement des dépenses d'investissement.

Section d'investissement :

Le remboursement du capital de la dette (6 199,99 €) est la seule dépense d'investissement.

Les amortissements constitués financent la section d'investissement.

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle et sur proposition de Monsieur Delpuech, désigné Président de séance, Conseil municipal, vu l'avis favorable de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2007, budget annexe camping municipal.

N° 08-129 -COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Service des eaux

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2007 font apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Investissement	1 208 083,51	764 331,36	- 443 752,15
Exploitation	1 869 648,49	2 971 672,78	1 102 024,29

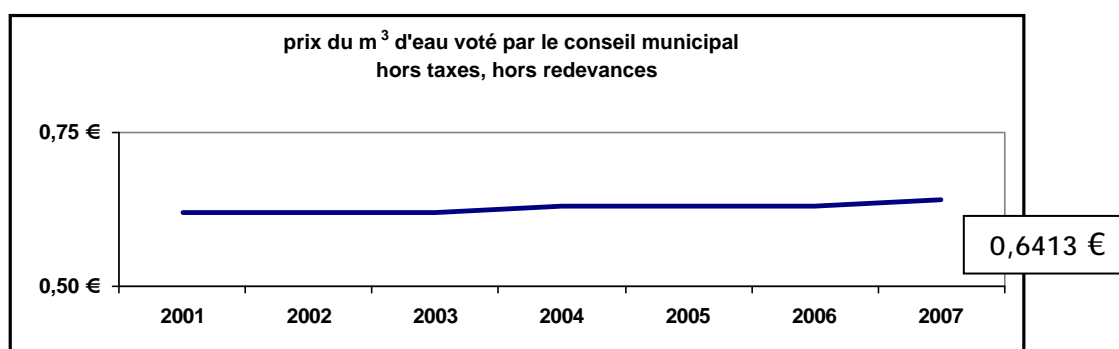
Le résultat global de 658 272,14 € est à corriger du montant des intérêts courus non échus : en effet, la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux modifie la procédure des intérêts courus non échus dont la contrepassation s'imputera directement en dépense au lieu de mouvementer les recettes. L'année de transition entre les deux méthodes nécessite une correction du résultat de la section d'investissement correspondant au montant des intérêts courus non échus 2007, soit 12 956,59 €.

1 - Section d'exploitation :

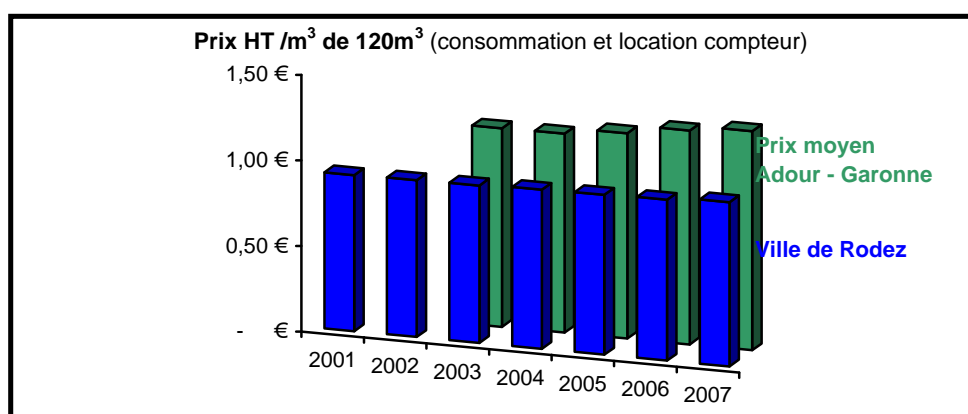
Les recettes réelles (hors reprise des résultats affectés de 2006) :

- Crédits ouverts : 2 313 005,82 €
- Montant réalisé : 2 306 786,93 €

L'évolution du prix de l'eau est stable sur les six dernières années :



En prenant 120 m³ comme base de consommation annuelle, l'évolution du prix par m³ (eau + location du compteur) est :



L'observatoire du prix de l'eau mentionne un prix moyen de 1,28 € / m³ en 2007 sur le bassin Adour - Garonne, prix englobant la production d'eau et la location du compteur, contre 0,96 € / m³ pour Rodez.

Les dépenses réelles :

- Crédits ouverts : 1 672 288,39 €
- Montant réalisé : 1 444 869,53 €

Charges à caractère général : 1 074 688,25 €

Charges de personnel : 336 857,11 €

Charges financières : 30 369,49 €.

La dette du service des eaux s'élève à 305 092,40 € au 31 décembre 2007, en retrait de 55 % en un an, notamment du fait du remboursement anticipé de 229 166,64 € sur un prêt indexé sur TIBEUR (taux révisable). Composée à 100 % de prêt à taux fixe, la dette du service des eaux affiche un taux moyen d'intérêt pour 2007 de 4,50 %.

2 - Section d'investissement :

En partie recettes ne figure que l'affectation du résultat 2006 (couverture du besoin de financement constaté au compte administratif 2006) pour 339 552,40 €.

Les dépenses réelles (1 184 850,23 €) comprennent :

- l'inscription au budget 2007 du besoin de financement, hors reports, constaté au compte administratif 2006 pour 312 737,55 €
- le remboursement en capital des emprunts pour 119 323,40 €
- le remboursement anticipé opéré sur la dette révisable pour 249 999,98 €
- des travaux (installations techniques du Sarret / grosses réparations sur canalisations / usine de la Boissonnade / conduite source Mauriac) pour 465 506,85 €
- des acquisitions de matériels pour 37 282,45 €

Les dépenses d'investissement (équipement brut et opérations financières) ne nécessitent pas de financement externe : l'excédent de la section d'exploitation suffit à couvrir la section d'investissement.

Proposition d'affectation du résultat de la section d'exploitation :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 456 708,74 €
- reprise de l'excédent disponible en section d'exploitation : 645 315,55 €

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle et sur proposition de Monsieur Delpuech, désigné Président de séance, Conseil municipal, vu l'avis favorable de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2007, budget annexe service des eaux.

N° 08-130 -COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Parcs de stationnement souterrain

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2007 font apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Investissement	140 507,98	277 512,21	137 004,23
Exploitation	307 799,44	659 790,52	351 991,08

La réforme de l'instruction budgétaire et comptable M 4, notamment le changement de procédure concernant les intérêts courus non échus, ne modifie pas les résultats du budget des parcs, exempt de dette.

Section d'exploitation :

Les recettes réelles d'exploitation (659 790,52 €) comprennent les produits d'exploitation des deux parcs de stationnement souterrain (Foch et St Cyrice / Etoile) et la reprise du résultat 2006 reporté pour 360 962,86 €.

Les dépenses réelles d'exploitation (245 102,23 €) se décomposent en :

- charges de personnel : 116 354,99 €
- charges à caractère général : 111 928,53 € dont taxes foncières (35 473 €), taxe professionnelle (24 040 €), frais de gardiennage (1 067,30 €), maintenance (5 985,06 €),
- autres charges de gestion courante : 16 555,11 € correspondant aux prestations de services exécutées par MS 2 sur le parc St Cyrice / Etoile.

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement (140 507,98 €) comprennent :

- la restitution de quelques cautions pour 1 222,64 €
- les premières dépenses relatives au programme de réhabilitation du parc Foch (participation au jury / cabinet d'architectes) pour 25 833,70 €
- et le changement de système péager pour 112 690,00 €.

En recettes, encaissement de cautions lors de nouveaux contrats d'abonnements, inscription des amortissements et du résultat excédentaire de 2006.

Proposition d'affectation des résultats :

	Recettes	Dépenses
Résultat de fonctionnement	351 991,08	
Résultat d'investissement	137 004,23	
Crédits reportés	0,00	106 722,43
Excédent global de clôture	488 995,31	106 722,43

Le résultat global s'élève à + 382 272,88 €.

Proposition d'affectation du résultat de la section d'exploitation :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement : néant
- reprise de l'excédent disponible en section d'exploitation : 351 991,08 €

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle et sur proposition de Monsieur Delpuech, désigné Président de séance, Conseil municipal, vu l'avis favorable de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2007, budget annexe parcs de stationnement souterrain.

N° 08-131 -COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Cuisine centrale

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2007 font apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Investissement	140 181,06	167 577,60	27 396,54
Fonctionnement	1 137 849,69	860 099,77	- 277 749,92
	Subvention d'équilibre		250 353,38
	Résultat		0,00

Section de fonctionnement :

Les recettes réelles s'élèvent à 1 110 453,15 €, dont notamment :

- repas servis aux écoles et à divers clients : 704 365,01 €
- participation de la communauté d'agglomération du Grand Rodez au fonctionnement du restaurant universitaire : 68 610 € (stable)
- participation du CROUS au prix de repas accordé aux étudiants : 77 000 € (+ 10 %)

Les dépenses réelles (1 100 329,23 €) se décomposent en :

- charges de personnel : 540 132,75 €
- charges à caractère général : 472 479,79 €
- . dont denrées alimentaires : 302 598,78 €

La subvention d'équilibre du budget principal se chiffre à 250 353,38 €.

Section d'investissement :

Les dépenses réelles (140 181,06 €) se répartissent entre l'amortissement du capital (164,81 € et l'équipement brut (équipements frigorifiques - carrelage - chauffage - sanitaire - électricité) pour 140 016,25 €.

Les recettes réelles (130 057,14 €) comprennent la reprise du résultat excédentaire de 2006 et un emprunt de 100 000 € destiné au financement des travaux.

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle et sur proposition de Monsieur Delpuech, désigné Président de séance, Conseil municipal, vu l'avis favorable de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2007, budget annexe cuisine centrale.

N° 08-132 - BUDGETAffectation des résultats 2007Budget principal

Monsieur DELPUECH, Maire Adjoint, expose à ses collègues qu'il convient de procéder, pour le budget principal, à l'affectation des résultats de l'exercice 2007.

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, après que Monsieur le Maire ait quitté la salle et sous la présidence de Monsieur DELPUECH, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal (4 987 003,12 €), ainsi qu'il suit :

Couverture du besoin de la section d'investissement :	4 979 067,15 €
Reprise de l'excédent disponible en section de fonctionnement :	7 935,97 €

N° 07-133 - BUDGETAffectation des résultats 2006Budget annexe service des eaux

Monsieur DELPUECH, Maire Adjoint, expose à ses collègues qu'il convient de procéder, pour le budget annexe du service des eaux, à l'affectation des résultats de l'exercice 2007.

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, après que Monsieur le Maire ait quitté la salle et sous la présidence de Monsieur DELPUECH, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget annexe du service des eaux (1 102 024,19 €), ainsi qu'il suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 456 708,74 €
- Reprise de l'excédent disponible en section d'exploitation : 645 315,55 €

N° 07-134 - BUDGETAffectation des résultats 2006Budget annexe parcs de stationnement souterrain

Monsieur DELPUECH, Maire Adjoint, expose à ses collègues qu'il convient de procéder, pour le budget annexe des parcs de stationnement souterrain, à l'affectation des résultats de l'exercice 2006.

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, après que Monsieur le Maire ait quitté la salle et sous la présidence de Monsieur DELPUECH, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget annexe des parcs de stationnement souterrain (351 991,08 €), ainsi qu'il suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : néant
- Reprise de l'excédent disponible en section d'exploitation : 351 991,08 €

N° 07-135 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2007Comptes de gestion

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian TEYSSERE, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2007, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

N° 08-0136 - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE 2007

Communication réglementaire

Devenue inéligible en 2007, la ville a bénéficié d'un mécanisme de garantie et encaissé la moitié de la dotation perçue en 2006, soit 128 549 € au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, destinée au financement d'actions de développement social urbain (article 4-V de la loi du 26 mars 1996).

Les principales interventions de cette nature en 2007 ont été les suivantes :

- en section de fonctionnement :
 - participation pour le fonctionnement des centres sociaux (Gourgan et St Eloi) : 204 121,82 €
 - coût social des tarifs réduits des repas servis dans les écoles publiques 105 000,00 €
 - subventions à diverses associations à caractère social 5 200,00 €
(restaurants du cœur - banque alimentaire)
 - Delta-Jeunes St Eloi 5 661,00 €
 - Sous-total..... 319 982,82 €
- en section d'investissement :
 - travaux sur les centres sociaux 122 041,12 €
 - travaux Maison de l'Enfance 28 803,34 €
 - Sous-total..... 150 844,46 €
 - Total général 470 827,28 €

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, de ce bilan.

N° 08-0137 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2007

Communication réglementaire

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1, alinéa 2, du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune.

En application de ces dispositions et compte tenu de l'avis favorable de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, du bilan construit à partir des actes authentiques publiés en 2007 et constatant des mutations de bien ou droits immobiliers.

N° 07-138 - FORMATION DES ELUS 2006

Communication réglementaire

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant le droit à la formation des élus locaux, un crédit formation a été ouvert au budget 2007 à hauteur de 30 000 €.

C'est sur ce crédit que sont imputables à la fois les frais d'inscription, de déplacement, de séjour et les éventuelles compensations pour pertes de revenus liés à l'exercice du droit de formation, précision étant faite par ailleurs que les actions de formation prises en compte doivent émaner d'organismes agréés à cette fin par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, du tableau ci-dessous, récapitulant les actions de formation suivies par les élus et financées sur l'exercice écoulé :

Type de formation	Nombre d'élus	Montant
Colloques - Rencontres - Séminaires	-	-
Stages de formation	4	5 235,17 €
	Total :	5 235,17 €

N° 08-0139 - BUDGET PRINCIPAL 2008

Budget supplémentaire

Le budget supplémentaire 2008 est l'agrégation de plusieurs masses :

- Les résultats de l'exercice 2007
- Les reports de crédits de la section d'investissement
- La mise à jour du budget primitif compte tenu notamment des notifications officielles des dotations d'Etat
- Les nouveaux crédits.

Le budget supplémentaire du budget principal s'établit à 377 176,02 € en section de fonctionnement et à 6 641 154,75 € en section d'investissement.

1 - Résultats de l'exercice 2007

Les résultats du compte administratif 2007 font apparaître un excédent de fonctionnement de 4 987 003,12 € et un déficit d'investissement de 4 886 675,82 €.

Le résultat de la section de fonctionnement est affecté comme suit : couverture du besoin de financement de la section d'investissement (4 979 067,15 €) d'une part et reprise de l'excédent disponible du résultat de fonctionnement (7 935,97 €) d'autre part en recettes de fonctionnement.

2 - Reports de crédits de la section d'investissement 2007

Dépenses reportées : 2 457 197,33 €

Opérations patrimoniales reportées : 1 662 492,49 €, dont notamment :

- Voirie : 366 748,02 €
- Eclairage public : 93 218,31 €
- Informatisation des services : 38 371,87 €
- Véhicules techniques : 208 452,60 €
- Equipements scolaires : 13 266,53 €
- Bâtiments : 595 850,89 €

Opérations programmées reportées : 794 704,84 €, dont notamment :

- acquisitions foncières : 675 800 €
- travaux de démolition : 63 460,08 €

Recettes reportées : 2 364 806 €

Les recettes reportées sont constituées d'un financement par emprunt (2 300 000 €) et de quelques subventions.

3 - Ajustements du budget primitif

Section de fonctionnement

Dépenses :

- frais de personnel : - 200 000 € compte tenu notamment d'options en termes d'organisation et de décalages dans les recrutements prévus
- charges financières : - 60 000 €. Les prévisions initiales du budget primitif 2008 avaient en effet intégré un recours à l'emprunt plus important en fin d'exercice 2007.
- budget communication : - 112 827,83 €
- brigade équestre : - 9 000 €
- documentation : - 6 000 €
- centre technique municipal - dépenses diverses : -175 931,46 €
- subvention d'équilibre des budgets annexes : + 39 500 €

Recettes :

Les ajustements de recettes proviennent essentiellement des différences entre les prévisions et les notifications officielles sur l'ensemble des dotations d'Etat :

- dotation forfaitaire : + 17 579 €
- dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale : + 215 999 €, la Ville étant à nouveau éligible à ce fonds en 2008
- dotation nationale de péréquation : - 2 133 €, après finalisation de la répartition des dotations au sein de la DGF.

L'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération du Grand Rodez est également révisée à la hausse (+ 8 434 €) en tenant compte de l'estimation définitive du transfert de la compétence Piscines.

Section d'investissementDépenses :

Globalement, les prévisions d'équipement brut sont à ajuster de - 1 868 436,42 € :

- ◆ réductions : - 2 335 105,21 €
 - programme AP/CP « Cimetière » : - 15 000 €
 - programme AP/CP « Pelouse synthétique / Vabre » : - 189 977,52 €
 - programme AP/CP « Gradin football / Vabre » : - 19 228,28 €
 - programme AP/CP « électricité - éclairage / complexe Paul Lignon » : - 50 000 €
 - cours béton poreux de Vabre : - 30 000 €
 - programme AP/CP « Cité, Cœur de Ville » : - 297 000 €
 - salle de réunion St Cyrice : - 20 000 €
 - programme AP/CP « Multi-accueil Bourran » : - 250 000 €
 - place Foch : - 250 000 €
 - voirie Lotissement des Moutiers : - 160 000 €
 - voirie Rue Jean XXIII : - 1 675,60 €
 - voirie Rue de Bel Air / Boule d'Or : - 100 000 €
 - giratoire de Canac : - 71 000 €
 - éclairage public Route de la Vieille Gare : - 19 923,81 €
 - éclairage public Rue de la Fauvette : - 10 000 €
 - éclairage public Avenue Durand de Gros : - 3 000 €
 - opérations diverses de voirie : - 42 000 €
 - opérations diverses d'éclairage public : - 98 000 €
 - acquisition opération « Faubourg, Sacré Cœur » : - 80 000 €
 - acquisition de véhicules légers : - 44 500 €
 - jardins familiaux de La Labardie : - 30 000 €
 - aménagement de l'accès à Aquavallon : - 190 000 €
 - signalétique du Vallon des Sports : - 3 000 €
 - éclairage des tennis de Vabre : - 22 600 €
 - stade Paul Lignon (crédit transféré sur l'AP/CP concernée) : - 13 700 €
 - travaux école de Gourgan : - 221 000 €
 - travaux école Paul Ramadier : - 103 500 €
- ◆ compléments : + 466 668,79 €
 - halte garderie Gourgan : 3 000 €
 - relais assistantes maternelles : 1 300 €
 - programme AP/CP « Sonorisation / complexe Paul Lignon » : 1 000 €
 - programme AP/CP « Rues Béteille et Camonil » : 63 000 €
 - programme AP/CP « Aménagement Rue Carnus » : 102 000 €
 - programme AP/CP « Eglise du Sacré-Cœur » : 30 000 €
 - programme AP/CP « Vabre / Club House de Tennis » : 55 000 €
 - serres de La Penderie : 50 000 €
 - grange de La Boriette : 66 000 €
 - fresque murale / square de la Penderie : 42 000 €
 - éclairage public Cité Boule d'Or : 36 000 €
 - gestion du patrimoine : 17 368,79 €

Recettes

Le reversement au titre des amendes de police doit être réduit de 201 218 € : cette dotation, calculée en appliquant au nombre de contraventions dressées par les différents services de police ou de gendarmerie en 2006 la valeur du point fixée pour l'année 2007, subit la réduction de ces deux facteurs : - 26,6 % pour la valeur du point, calculé nationalement à partir du montant à répartir, et - 7,1 % pour le nombre de contraventions.

4 - Nouveaux crédits

Le budget supplémentaire intègre de nouveaux crédits, dont le besoin et l'opportunité sont apparus après l'adoption du budget primitif :

Section de fonctionnementDépenses

- subventions exceptionnelles (liste des bénéficiaires en annexe)
- mise en place de chapiteaux sur la place du Foirail (location / fluides) : 105 000 €
- opération Cit'Equestre : 92 790 €
- installation de caveaux (pour mise en vente) : 33 500 €

Recettes

- participation Agglo opération Cit'Equestre : 32 700 €
- vente de caveaux : 33 500 €

Section d'investissementDépenses

Les nouvelles demandes d'équipement brut s'élèvent à 1 098 400 € :

- logiciel et matériel informatique pour les besoins du contrôle de gestion : 15 000 €
- mise en place du kiosque des Compagnons à Bon Accueil : 15 000 €
- programme OPAH - RU : 150 000 €
- acquisitions / service Animation : 15 000 €
- acquisition immobilière 6 Rue Dominique Turcq : 185 000 €
- acquisition immobilière 13 Rue de l'Embergue : 297 000 €
- travaux Amphithéâtre (mur mobile et porte automatique) : 40 000 €
- portique de lavage CTM : 36 000 €
- travaux de sécurité Pont de l'Europe : 7 400 €
- aménagement du site Tournesol : 170 000 €
- bâtiment de l'Hôtel de Ville (accueil) : 50 000 €
- sèche-linge pour la Maison de l'Enfance : 6 000 €
- véhicule léger pour le service des sports : 20 000 €
- stand de tir de Burloup : 15 000 €
- skate-park : 10 000 €
- travaux école Paraire : 67 000 €

Recettes

Le besoin d'emprunt sur l'ensemble des crédits 2008 est de 7 393 000 € :

- budget primitif : 4 475 000 €
- reports de crédits : 2 300 000 €
- délibération du 4 février 2008 : 258 000 €
- budget supplémentaire : 360 000 €

Ainsi tout en maintenant un niveau élevé d'investissement (13,89 M€), la prévision du budget voté sous la précédente mandature est revue dans un sens beaucoup plus favorable au niveau des grands équilibres budgétaires : le montant de l'autofinancement prévisionnel évolue de 2,89 M€ à 3,5 M€ entre le budget primitif et le budget supplémentaire.

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget supplémentaire principal 2008.

N° 08-0140 - BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX 2008Budget supplémentaire

Le budget supplémentaire du service des eaux s'établit à 648 615,55 € en section d'exploitation et à 938 677,18 € en section d'investissement.

1 - Résultats de l'exercice 2007

Les résultats du compte administratif 2007 font apparaître un excédent d'exploitation de 645 315,55 € et un déficit d'investissement de 456 708,74 €.

Le résultat de la section d'exploitation est affecté comme suit : couverture du besoin de financement de la section d'investissement et reprise de l'excédent disponible (188 606,81 €) en recettes d'exploitation.

2 - Ajustements du budget primitifSection d'exploitationDépenses

- Charges à caractère général : - 160 500 € (mise à jour de la redevance prévue pour l'agence de bassin / révision du crédit d'achat d'eau au syndicat de Montbazens-Rignac)
- charges financières : - 12 956,59 € correspondant aux intérêts courus non échus 2007.

Recettes

La redevance annuelle due par l'agence de bassin en fonction du nombre de factures d'eau émises est à intégrer pour 3 300 €.

3 - Nouveaux crédits

Le budget supplémentaire intègre de nouveaux crédits, dont le besoin et l'opportunité sont apparus après l'adoption du budget primitif :

Section d'investissement

Dépenses

- Les nouvelles demandes d'équipement brut s'élèvent à 479 000 € :
- logiciel et matériel informatique : 9 000 €
- travaux de grosses réparations : 470 000 €

Recettes

Le besoin d'emprunt prévu au budget primitif est annulé (- 340 000 €). Les dépenses d'équipement brut ouvertes à 1,248 M€ sont intégralement autofinancées.

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget supplémentaire du budget annexe service des eaux 2008.

N° 08-0141 - BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL 2008

Budget supplémentaire

Le budget supplémentaire du camping municipal s'établit à 9 524,49 € en section de fonctionnement et à 7 404,64 € en section d'investissement.

1 - Résultats de l'exercice 2007

Les résultats du compte administratif 2007 font apparaître un excédent d'investissement de 3 654,64 € et un déficit de fonctionnement de 3 654,64 €.

2 - Nouveaux crédits

Le budget supplémentaire intègre de nouveaux crédits, dont le besoin et l'opportunité sont apparus après l'adoption du budget primitif :

Section d'investissement

Dépenses

- Les nouvelles demandes d'équipement brut s'élèvent à 7 250 € :
- matériel informatique : 750 €
 - équipement électroménager du logement du gardien : 6 500 €

Recettes

Le besoin d'emprunt est abondé de 3 750 €.

Section de fonctionnement

Dépenses

La réalisation de divers travaux dans le logement du gardien nécessite l'inscription complémentaire de 7 000 € pour l'achat de fournitures.

Recettes

La subvention d'équilibre en provenance du budget principal est révisée : + 9 500 €. Elle s'élève prévisionnellement à 49 500 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget supplémentaire du budget annexe camping municipal 2008.

N° 08-0142 - BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN 2008

Budget supplémentaire

Le budget supplémentaire du budget des parcs de stationnement souterrain s'établit à 351 991,08 € en section d'exploitation et à - 1 767 995,77 € en section d'investissement.

1 - Résultats de l'exercice 2007

Les résultats du compte administratif 2007 font apparaître un excédent d'exploitation de 351 991,08 € et un excédent d'investissement de 137 004,23 €.

2 - Reports de crédits 2007

Trois engagements sont à reporter sur l'exercice 2008 concernant les travaux de réhabilitation et de mise en conformité du parking Foch (contrôle technique, cabinet d'architectes) pour un montant de 106 722,43 €.

3 - Ajustements du budget primitif

Section d'exploitation

Dépenses

Charges à caractère général : + 6 300 €, essentiellement frais de maintenance (5 000 €)

La prise en compte de l'excédent 2007 permet d'inscrire un autofinancement complémentaire de 345 000 €.

Section d'investissement

Dépenses

Les inscriptions d'équipement brut sont révisées selon la planification : le programme de réhabilitation du parking Foch est limité à 207 122,43 € (cabinets spécialisés en infrastructure, maîtrise d'œuvre).

Recettes

Le besoin d'emprunt prévu au budget primitif est annulé (- 2 250 000 €).

Depuis la reprise en régie directe du parc Foch et la création du budget annexe des parcs de stationnement souterrain, plus de 160 000 € ont été investis (remplacement du système péager du parc Foch, diagnostic sécurité, contrôle technique et maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation du parc Foch), entièrement autofinancés.

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget supplémentaire du budget annexe parcs de stationnement souterrain 2008.

N° 08-0143 - BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE 2008

Budget supplémentaire

Le budget supplémentaire de la cuisine centrale s'établit à - 7 995 € en section de fonctionnement et à 129 996,54 € en section d'investissement.

1 - Résultats de l'exercice 2007

Les résultats du compte administratif 2007 font apparaître un excédent d'investissement de 27 396,54 € et un déficit de fonctionnement de 27 396,54 €.

2 - Nouveaux crédits

Le budget supplémentaire intègre de nouveaux crédits, dont le besoin et l'opportunité sont apparus après l'adoption du budget primitif :

Section d'investissement

Dépenses

Les nouvelles demandes d'équipement brut s'élèvent à 131 600 € :

- matériel : 41 500 €
- travaux : 90 100 €

Recettes

Le besoin d'emprunt est abondé de 103 500 €.

Section de fonctionnement

Recettes

La subvention d'équilibre en provenance du budget principal est révisée : + 30 000 €. Elle s'élève prévisionnellement à 390 000 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget supplémentaire du budget annexe de la cuisine centrale 2008.

N° 08-0144 - PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE MUNICIPAL

Point de situation - Nouvelles orientations

La ville de Rodez envisage de procéder à l'extension du cimetière existant compte tenu d'un certain nombre de contraintes, à savoir :

- La raréfaction du nombre de concessions mises à disposition des usagers ;
- L'urgence relative à l'implantation d'un secteur pour les concessions pleine terre (raréfaction de l'espace existant dans le cimetière actuel) ;
- La complexité et le coût représentés pour la mise en œuvre du projet d'extension actuel (sollicitation envisagée d'un 2^{ème} assistant maître d'ouvrage, construction de bâtiments et de parkings, création de passages [négociations avec les ayants droit, coûts de transfert...]) ;
- La difficulté de l'acquisition (propriété en indivision), ainsi que le coût d'achat de la parcelle AP0100 (évalué par les services fiscaux à 158 000 € en 2003) ;
- L'exploitation de la parcelle AP0099 (constituée de remblai) ;
- La valorisation des caveaux abandonnés (mise en vente des concessions relevées).

Compte tenu des procédures en cours, des besoins et des contraintes budgétaires qui en découlent, il apparaît qu'une version plus économique pourrait être mise en œuvre par une approche globale effectuée en régie directe par les services techniques de la collectivité, étant précisé que ces travaux débuteraient au cours du deuxième semestre 2008.

Les problématiques d'achat de la dernière parcelle, la construction de bâtiments et la réalisation de parkings seraient réétudiées.

Dans ce contexte, cela consisterait en un aménagement de type paysager sur une partie réduite de l'agrandissement initialement prévu, soit 23 514 m² aménagés (parcelles attenantes AP0189 et AP0062), au lieu des 37 807 m² initialement prévus, ainsi que :

- La création de passages ;
- La mise en place de la voirie, des réseaux divers (terrassements, réseaux, allées, clôtures...) ;
- L'implantation des secteurs pleine terre, site cinéraire et carré confessionnel selon les options choisies par la ville.

Par ailleurs, un groupe de travail « Projet d'extension du cimetière de Rodez », composé de 6 élus représentant les communes de Rodez (4) et d'Onet-le-Château (2), sera constitué.

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider ces nouvelles orientations.

N° 08-0145 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE RODEZ

Conseil d'administration Fixation du nombre de membres

Le décret n° 2008-566 du 18 juin 2008 prescrit que la désignation, selon les nouvelles règles, des membres des conseils d'administration des offices publics de l'habitat doit intervenir avant le 2 août 2008, à l'exception des représentants des locataires.

En vertu de ce texte, il appartient au conseil municipal, instance délibérante de la collectivité de rattachement de l'OPH de Rodez dont la compétence s'étend à l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez, de fixer le nombre de membres du conseil d'administration de cet office. Ce nombre peut être arrêté à 23 ou 27, en fonction notamment de l'importance du parc de l'office. (Pour les offices propriétaires de moins de 2 000 logements, ce nombre peut être fixé à 17).

Pour l'OPH de Rodez dont le parc actuel est de 2231 logements, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 23 le nombre des membres de son conseil d'administration.

N° 08-146 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE RODEZ

Conseil d'administration Désignation des représentants de la collectivité

Considérant que le Conseil municipal a décidé de fixer à 23 le nombre des membres du conseil d'administration de l'office public de l'habitat de Rodez, la répartition des postes est la suivante :

- 13 représentants de la commune de Rodez désignés par le conseil municipal, dont :
 - > 6 en son sein,
 - > et 7 qui ne sont pas élus de la commune de Rodez et qui sont choisis en qualité de personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques ou en matière d'affaires sociales. A noter que 2 de ces personnalités qualifiées doivent être élues d'une collectivité territoriale du ressort de compétence de l'office autre que celle de rattachement.
- 1 membre désigné par la Caisse d'Allocations Familiales
- 1 membre désigné par l'Union Départementale des Associations Familiales
- 1 membre désigné par les associés des collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction dans le département

- 2 membres désignés par les organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le département
- 1 membre représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées (cette désignation incombe au conseil municipal)
- 4 membres représentant les locataires.

Après avoir décidé à l'unanimité de procéder aux opérations de vote à main levée, le Conseil municipal, désigne, par 28 voix pour et 7 abstentions (Mesdames BOULET, LAUR, TAUSSAT, Messieurs CHAUZY, MURAT, SAULES, SOULIE) :

- 13 représentants de la collectivité, dont :

> 6 élus de Rodez :

1. Muriel COMBETTES
2. Nicole LAROMIGUIERE
3. Monique BULTELE-HERMENT
4. Christian TEYSSÉDRE
5. Gilbert GLADIN
6. Marie-Claude CARLIN

> 7 qui ne sont pas élus de la commune de Rodez et qui sont choisis en qualité de personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques ou en matière d'affaires sociales (à noter que 2 de ces personnalités qualifiées doivent être élues d'une collectivité territoriale du ressort de compétence de l'office autre que celle de rattachement) :

1. Gilbert ANTOINE Secours populaire
2. Mireille RIGAL CCAS
3. Claire MERAVILLES Enfance et partage
4. François BEDRUNE Canopée
5. Yves CALMEJANES Caisse d'épargne
6. Christophe NOYER, élu d'Onet-le-Château
7. Jacqueline LACOMBE, élu(e) d'Onet-le-Château

- 1 représentant d'association dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :
 1. Gérard MARTY, ASAC (Association de Soutien aux chômeurs)

N° 08-147 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Désignation de représentants d'associations locales

La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité fait l'obligation, pour les communes de plus de 10 000 habitants notamment, de créer une Commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière

Pour la commune de Rodez, les services publics locaux concernés par cette disposition sont : le stationnement, le traitement et la distribution de l'eau potable, la cuisine centrale et le camping municipal.

Cette commission, qui se réunit au moins une fois par an, doit être composée de la façon suivante :

- Président : Monsieur le Maire ou son représentant
- 5 membres du Conseil Municipal (5 titulaires et 5 suppléants)
- et 3 représentants d'associations locales (3 titulaires et 3 suppléants)

Il est rappelé que par délibérations des 28 mars et 5 mai 2008, le Conseil municipal a procédé à la désignation de :

- Maurice BARTHELEMY, Président
- Membres du Conseil municipal :
 - Titulaires* : Daniel ROZOY, Muriel COMBETTES, Jean DELPUECH, Guy ROUQUAYROL, Bernard SAULES
 - Suppléants* : Marie-Claude CARLIN, Guilhem SERIEYS, Jean-Michel COSSON, Jacqueline SANTINI, Hélène BOULET

Considérant qu'il convient à présent de désigner les représentants d'associations locales et compte tenu des candidatures enregistrées, le Conseil municipal désigne à l'unanimité :

Titulaires	Suppléants
Jean-Louis BUGAREL Action Environnement	Philippe POINT Action Environnement

Robert HUGUIES Consommation, Logement et Cadre de Vie (C.L.C.V.)	Jean MARUEJOULS Consommation, Logement et Cadre de Vie (C.L.C.V.)
Myriam CLERMONT UFC « Que Choisir » Rodez	Patrice SOUBRIE Association FO Consommateurs

N° 08-148 - MARCHES PUBLICS

Recensement des marchés passés en 2007

L'article 133 du code des marchés publics précise que le pouvoir adjudicateur publie chaque année, sur le support de son choix, la liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

Cette liste (jointe en annexe) est établie dans les conditions définies par l'arrêté ministériel du 8 décembre 2006 qui indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services.

Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés en fonction de leurs prix selon les tranches suivantes :

- de 4 000 € H.T. à 19 999,99 € H.T.
- de 20 000 € H.T. à 49 999,99 € H.T.
- de 50 000 € H.T. à 89 999,99 € H.T.
- de 90 000 € H.T. à 134 999,99 € H.T.
- de 135 000 € H.T. à 209 999,99 € H.T.
- de 210 000 € H.T. à 999 999,99 € H.T.
- de 1 000 000 € H.T. à 2 999 999,99 € H.T.
- de 3 000 000 € H.T. à 5 269 999,99 € H.T.
- 5 270 000 € H.T. et plus

Afin de permettre une information la plus large possible, il est proposé au Conseil municipal de publier cette liste sur le site Internet de la ville de Rodez.

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- prend acte de la liste des marchés conclus pour l'année 2007
- décide de porter à la connaissance du public cette liste par le biais du site internet officiel de la ville de Rodez.

N° 08-149 - MARCHES PUBLICS

Guide interne des procédures d'achat (information)

L'attribution des marchés publics s'effectue conformément aux dispositions issues du code des marchés publics. La Commission d'appel d'offres (CAO), dont la composition a été précisée par l'élection de ses membres le 28 mars dernier, est compétente pour juger de l'attribution de l'ensemble des marchés formalisés.

Les autres marchés, dits à procédure adaptée (MAPA), peuvent être attribués selon une procédure différente que le pouvoir adjudicateur (la commune) décide en fonction de la nature et du montant prévisionnel (montant annuel inférieur à 206 000 € H.T.).

Le Conseil municipal est informé qu'il a été décidé, pour une meilleure lisibilité de l'ensemble des marchés passés par la collectivité, que la Commission d'appel d'offres siègera en qualité de Commission des achats et donnera son avis pour tout marché, quelle que soit sa nature, d'un montant compris entre 30.000 € HT et 206.000 € HT annuels.

Un Guide de procédures internes sera réalisé prochainement afin de clarifier l'ensemble des procédures applicables en précisant, sous forme schématique, les règles à respecter. Dans ce cadre, il est prévu d'opter pour une approche graduelle des exigences en matière de publicité et de mises en concurrence afin de respecter les principes directeurs issus du code des marchés publics, à savoir :

Seuils des marchés	Publicité mise en concurrence
inférieur à 4 000 € H.T. annuel	achat sur factures demandes de devis si besoin
compris entre 4 000 € H.T. et 15 000 € H.T.	demande de 3 devis minimum
compris entre 15 000 € H.T. et 90 000 € H.T.	dossier unique de consultation acte d'engagement consultation directe des fournisseurs ou publicité locale selon la nature du marché

compris entre 90 000 € H.T. et 180 000 € H.T.	dossier unique de consultation acte d'engagement publicité locale ou BOAMP selon la nature du marché
compris entre 180 000 € H.T. et 205 999 € H.T.	dossier unique de consultation acte d'engagement publicité locale ou BOAMP <i>OU</i> Procédure formalisée issue des appels d'offres

Cette distinction n'empêche pas le pouvoir adjudicateur de préférer suivre le formalisme de l'appel d'offres ouvert s'il l'estime nécessaire en fonction de la nature, de l'objet quel que soit le montant prévisionnel du marché considéré.

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal prend acte des principes qui seront appliqués lors de la passation des marchés à procédure adaptée.

N° 08-150 - SAS HOTEL DEVELOPPEMENT

Autorisation d'occupation du domaine public communal

Madame Michelle Bouyssou, présidente de la SAS Hôtel Développement réalise actuellement la rénovation du Grand Hôtel Le Broussy dont elle a acquis le fond de commerce. Cette rénovation porte sur la partie affectée à l'hôtellerie.

Dans ce contexte et dans le souci d'offrir les meilleures conditions d'accueil des futurs clients de l'Hôtel, la SAS Hôtel Développement sollicite la ville de Rodez pour que lui soit donnée l'autorisation d'occuper le domaine public communal situé au droit de son établissement, dans la continuité de la terrasse couverte.

Cette occupation domaniale (espace pour l'arrêt de deux véhicules) sera utilisée aux fins de dépose des bagages des clients de l'hôtel et ne pourra nullement être utilisée comme places de stationnement. Ces derniers auront la possibilité, selon des conditions et modalités à préciser avec la SAS Hôtel Développement, de bénéficier de places de stationnement au sein du parking Foch.

Cette autorisation d'occupation domaniale, courant tout au long de l'année, emporte le versement, par son bénéficiaire, d'une redevance pour occupation privative du domaine public.

Appliquant une tarification sensiblement équivalente à celle appliquée en matière de droit de place (terrasses fermées et permanentes), il est proposé de fixer à 50,00 € par m² et par an le montant de la redevance due.

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention d'occupation du domaine public communal au bénéfice de la SAS Hôtel Développement,
- fixe à 50,00 €/m² annuel le montant de la redevance.

N° 08-151 - SALLE DES FETES

Droits d'occupation : dégrèvement exceptionnel Salon de la 3^{ème} jeunesse

La SARL INOVA PROD, représentée par Madame Pauline Farenq, a organisé, du 31 mars au 8 avril dernier, la première édition du Salon de la 3^{ème} jeunesse à la Salle des Fêtes sur 3 journées.

L'occupation de la salle des fêtes durant cette période a emporté, conformément aux dispositions prévues par la délibération n° 07-255 du 26 novembre 2007, l'édition d'un titre de recettes d'un montant de 915,00 €.

La somme de 155,00 €, à titre d'arrhes, a été réglée par Madame Farenq ; reste à régler la somme de 760,00 €.

Compte tenu des difficultés rencontrées par la SARL INOVA PROD engendrées par le faible nombre de participants à ce salon, il est proposé, à titre exceptionnel et dérogoire aux règles fixées par la délibération du 26 novembre 2007, de procéder à un dégrèvement total de la somme restant due (760 €).

Un avenant au contrat de location est proposé pour régulariser cette situation.

Après que Monsieur le Maire ait précisé que la commission Administration générale, finances, économie, personnel et social n'a pas émis un avis favorable mais a demandé un complément d'informations et compte tenu de l'urgence à régler ce dossier, le Conseil municipal, par 32 voix pour et 3 abstentions (Messieurs BOUCHET, DELPUECH, BORIES).

- approuve, à titre exceptionnel et dérogoire, le dégrèvement de la somme restant due par la SARL INOVA PROD d'un montant de 760,00 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de location relatif à ce dégrèvement.

N° 08-152 - AMENAGEMENT DE LA PLACE FOCH ET DE SES ABORDS

Modification du périmètre d'étude
Régularisation du marché de maîtrise d'œuvre

La modification, par le précédent Comité de pilotage, du périmètre d'intervention de la maîtrise d'œuvre sur le projet de requalification urbaine en périphérie de la place Foch qui intégrera la rue Corbière et la rue des Martyrs de la Résistance (autour de la Poste) en remplacement du volet portant sur le boulevard Pierre Benoît, conduit à proposer au Conseil municipal l'approbation d'avenant au contrat du Maître d'œuvre du Cabinet H.B.M. joint en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres et de la Commission Urbanisme, travaux, circulation, aménagement et environnement, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre conclu avec le Cabinet H.B.M.

N° 08-153 - STRUCTURE PETITE ENFANCE « LES P'TITS LOUPS »

Régularisation du marché de travaux

Lors des travaux de finition de la structure multi-accueil petite enfance de Bourran « Les P'tits Loups », dont la mise en service est intervenue le 31 mars dernier, des adaptations techniques ont été réalisées, soit pour améliorer les conditions d'exploitation ou de maintenance de l'ouvrage, soit pour faire face à des exigences techniques imprévisibles au stade de la conception du projet.

Ces ajustements d'un montant de 11 358,25 € H.T. qui portent le montant des opérations de 1 951 975,43 € H.T. à 1 963 333,68 € H.T. (+ 0,5 %) conduisent aux propositions d'avenants joints en annexe.

Les crédits nécessaires au financement de ces travaux supplémentaires sont inscrits au Budget primitif 2008, fonction 64, article 2318, opération AP0014.

Vu les avis favorables de la Commission d'appel d'offres et de la Commission Urbanisme, travaux, circulation, aménagement et environnement, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de travaux correspondant.

N° 08-154 - GRANGE DE LA BORIETTE

Avenant au marché de rénovation de la couverture

Le dossier de consultation des entreprises lancée en juin 2007, dans le cadre de la réhabilitation de la grange de la Boriette, a été défini, pour le lot charpente, à partir de constatations visuelles. La dangerosité du site et la non accessibilité des pièces de charpente interdisaient tout sondage préventif.

Le bilan sur les quantités de bois à remplacer avait été revu à la hausse par rapport à la phase de diagnostic en raison de l'altération rapide de la couverture.

Sur les 12 fermes principales que comptait le bâtiment à l'origine, seules 5 étaient repérées comme saines. Aucune altération de ces pièces n'avait pu être relevée. Il avait donc été prévu, dans un souci de conservation des existants et d'économie, de ne procéder qu'au remplacement des pièces détériorées ou manquantes.

Lors des opérations de reprises de charpente en hiver 2008, il a été constaté que parmi les 5 fermes destinées à être maintenues, 3 ne présentaient pas les garanties de conservation suffisante.

Cet état des lieux a pu être réalisé après la dépose de la volige qui donnait accès à la face supérieure des pièces non visibles jusqu'alors.

La dégradation est également liée à l'évolution de l'état de la couverture jusqu'au début des travaux (février 2008).

Les travaux supplémentaires du lot charpente ont pu être équilibrés par suppression des coyaux et de la volige basse (moins value dégagée 6 600 € H.T.).

Du fait de la suppression des coyaux, il est devenu nécessaire de maçonner les deux premiers rangs de lauzes. Les travaux supplémentaires s'élèvent à 1 800 € H.T. (soit 1,18 % du montant total des marchés de travaux) et portent le montant initial du marché de couverture de 31 265 € H.T. à 33 065 € H.T. soit (+ 5,75 %).

Les crédits nécessaires au financement de ces travaux sont inscrits au Budget Primitif 2008, fonction 01, article 2313, opération 1097.

Vu l'avis favorable de la commission d'Appel d'Offres et de la commission Urbanisme, travaux, circulation, aménagement et environnement, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de travaux dans les conditions ci-dessus évoquées.

N° 08-155 - EGLISE DU SACRE-COEUR

Réfection de la couverture Régularisation du marché de travaux

Par délibération du 28 février 2005, la ville de Rodez a bénéficié d'une donation portant sur l'église du Sacré-Coeur et les biens fonciers et immobiliers attenants (école).

L'église consacrée le 28 juin 1898 a été inscrite à l'inventaire supplémentaire au titre de la législation sur les monuments historiques le 3 novembre 2005.

Sur proposition des Bâtiments de France, le Conseil municipal a décidé par délibération du 16 avril 2007, de faire procéder à la rénovation de la couverture pour préserver l'édifice des intempéries.

Le programme des travaux a porté sur la totalité de la couverture en ardoises de Corrèze d'une surface de 1 307 m² pour un montant de 281 213,12 € H.T. (entreprise DELBÈS G).

Les travaux sont en cours de réalisation depuis septembre 2007 pour une finition prévue fin juin 2008.

Pendant les travaux, l'architecte des Bâtiments de France, qui assure le suivi du chantier, a sollicité des adaptations techniques garantissant le parfait achèvement de l'ouvrage.

Ces ajustements d'un montant de 5 139,00 € H.T. qui portent le marché initial de 281 213,12 € H.T. à 286 352,12 € H.T. (+ 1,83 %), conduisent aux propositions d'avenants jointes en annexe.

Les crédits nécessaires au financement de ces travaux sont inscrits au Budget Primitif 2008, fonction 324, article 2313, opération AP0013.

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme, travaux, circulation, aménagement et environnement, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux.

N° 08-156 - REFECTION DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Avenue du Docteur Louis Bonnefous et cité Boule d'Or (partie basse)

Dans le cadre du chantier de rénovation de voirie du quartier de la Boule d'Or, la communauté d'agglomération du Grand Rodez et le service de l'eau de la ville de Rodez ont décidé de procéder conjointement à la réfection de leurs réseaux respectifs Avenue du Docteur Louis Bonnefous et Cité Boule d'Or (partie basse).

Le coût des travaux est estimé à :

- Assainissement..... 137 105,00 € H.T.
pris en charge par la communauté d'agglomération du Grand Rodez
- Eau potable..... 76 270,00 € H.T.

L'ensemble des travaux sera financé par la Ville de Rodez sur les comptes 2315 du budget du service de l'eau et de la voirie, l'assainissement étant refacturée à la communauté du Grand Rodez selon la convention établie entre les deux collectivités.

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme, travaux, circulation, aménagement et environnement, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres ouvert pour la dévolution de ces travaux dans le cadre de la convention générale assainissement - voirie établie avec la communauté d'agglomération du Grand Rodez.

N° 08-157 - CESSION IMMOBILIERE

Immeubles des 64 bis et 66 rue Béteille

Lors du montage de l'opération immobilière Saint Cyrice / Etoile, diverses propriétés ont été acquises par la commune. Certaines d'entre elles n'ont pas été utilisées dans les projets municipaux.

Celles situées aux n° 64bis et 66 rue Béteille, portées par les parcelles AS 70 et AS 71, sont en capacité aujourd'hui d'être remises sur le marché immobilier. La Société Civile Immobilière Achille Immobilier, propriétaire de l'immeuble voisin du 64 rue Béteille, présente une proposition d'achat.

Une offre a été émise à hauteur de 96 043 € équivalente aux 630 000 F d'entrée en patrimoine de ces biens en 1995. Il est à noter que ce patrimoine est demeuré en l'état du jour de son acquisition.

Les Domaines consultés ont évalué le 21 mai 2008 à 96 000 € la valeur vénale du tout.

Vu l'avis du Directeur des Services Fiscaux (joint en annexe) et l'avis favorable de la Commission organique Urbanisme, travaux, circulation, aménagement et environnement, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le principe et les conditions financières de cette cession au profit de la S.C.I. Achille Immobilier ou de toute autre personne morale ou physique à elle substituée pour le même objet ;
- dit que les preneurs doivent s'engager à remettre sur le marché immobilier les appartements situés en étages des constructions dans un délai maximal de 3 ans ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document à intervenir en régularisation des présentes ;
- dit que les frais de cette cession sont à la charge du preneur.

N° 08-158 - ACQUISITION IMMOBILIERE

Maison d'habitation du 7 rue Dominique Turcq

Dans la continuité des actions entreprises en résorption d'habitat dégradé, la commune tente, de longue date, d'acquérir l'immeuble situé au 7 rue Dominique Turcq.

Sur la base de l'estimation des Domaines produite le 5 septembre 2007, à savoir 68 000 €, cette maison avec petit jardin construite en 1910 est susceptible de muter.

L'Association Partage, domiciliée 40 rue Vivenet à Compiègne, désignée par Monsieur Calvet, ancien propriétaire, pour lui succéder, est entrée définitivement en propriété.

Cet organisme œuvrant en matière d'enfance défavorisée a reçu du Préfet de l'Oise, sa tutelle administrative, un accord pour une transaction aux conditions sus indiquées. Le produit de la vente sera affecté à l'objet de l'Association et attribué au programme du VSSS (Vijayapuram Social Service Society) au Kérala dans le sud de l'Inde.

Vu l'avis du Directeur des Services Fiscaux (ci-annexé) et l'avis favorable de la Commission organique Urbanisme, travaux, circulation, aménagement et environnement, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le principe et les conditions de cette acquisition immobilière ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document à intervenir en régularisation des présentes ;
- dit que les crédits utiles seront prélevés sur le budget communal à l'article 2138 « autres constructions ».

N° 08-159 - SERVICES PERISCOLAIRES

Tarifs 2008-2009

1) Les cantines scolaires :

Le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 (JO du 30-06-2006) abroge le décret n° 2000-672 du 19 juillet 2000 réglementant les prix des repas de la restauration scolaire fournis aux écoles maternelles et élémentaires de l'enseignement public. Les prix sont désormais fixés par l'autorité territoriale qui en a la charge.

De ce fait, pour l'année scolaire 2008 - 2009, les prix des cantines scolaires pour les élèves de l'enseignement public seront augmentés de 2 %, soit :

- 1,64 € le tarif réduit,
- 2,29€ le tarif moyen
- 3,43€ le tarif plein.

La même augmentation s'appliquera pour les tarifs pratiqués pour les autres usagers (tableau ci-annexé).

2) Les garderies et les études surveillées :

Il est rappelé que les garderies et les études surveillées sont gratuites pour toutes les familles.

Vu l'avis favorable de la Commission Jeunesse, sport et éducation, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la fixation de ces tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2008-2009.

N° 08-160 - JEU SPORT L'ETE 2008

Modification des dates d'ouverture

L'édition Jeu Sport l'Été 2008 couvrira la période du mardi 15 juillet au jeudi 31 juillet 2008, et du vendredi 1er août au vendredi 29 août 2008 et non au 22 août, en raison de la modification du calendrier scolaire 2008-2009 et d'une date de rentrée scolaire unique le 2 septembre 2008.

Il convient, par conséquent, d'autoriser le recrutement des animateurs chargés de l'encadrement des activités sur ces nouvelles dates.

Vu l'avis favorable de la Commission Jeunesse, sport et éducation, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les nouvelles conditions d'organisation de l'accueil de loisirs.

N° 08-161 - STADE PAUL LIGNON

Mise aux normes électriques

Il est proposé de réaliser divers travaux de mise aux normes électriques et de renforcement de l'éclairage sur le stade Paul Lignon, dont le programme des travaux est le suivant :

1 - Lot électricité

- Mise en conformité électrique des installations
- Réalisation d'un éclairage de sécurité et de balisage
- Déplacement de l'armoire générale
- Reprise de l'alimentation des mâts
- Réfection des armoires de pieds de mât
- Reprise de l'alimentation générale
- Mise en place des gaines de sonorisation
- Amélioration de l'éclairage avec reprise des herses et conservation des mâts.

2 - Lot maçonnerie

- Réfection des gradins de la tribune centrale
- Création d'un escalier

Après avis de la Commission d'appel d'offres, il est proposé d'attribuer le marché pour le lot n° 1 - Electricité à l'entreprise Forclum Aveyron Guirande, pour un montant de 265 035,70 € H.T. et de déclarer sans suite le lot n° 2 - Maçonnerie afin de relancer la mise en concurrence pour l'attribution d'un marché selon la procédure adaptée.

Vu les avis favorables de la Commission Jeunesse, sport et éducation et de la Commission d'appel d'offres, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le programme et l'enveloppe affectée aux travaux,
- autorise Monsieur le Maire à :
 - signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres pour le lot électricité,
 - déclarer sans suite le lot maçonnerie, relancer la mise en concurrence et attribuer le marché selon la procédure adaptée,
 - signer et déposer la demande de permis de construire.

N° 08-162 - STADE PAUL LIGNON

Rénovation de la sonorisation

La ville de Rodez envisage des travaux de mise aux normes qualitatives de la sonorisation du stade Paul Lignon afin de satisfaire les critères minimum d'intelligibilité qui devront être perçus par l'ensemble des spectateurs.

Il est proposé de réaliser au préalable une étude acoustique pour déterminer la nature des travaux à mettre en œuvre pour atteindre un objectif de 90 % d'intelligibilité.

Le programme des études portera sur la rénovation des tribunes et des gradins couverts en tranche ferme, la sonorisation de l'enceinte extérieure en tranche conditionnelle 1, la rénovation des loges en tranche conditionnelle 2.

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux toutes tranches confondues est estimée à 80 000,00 € H.T. A l'issue de la mise en concurrence, il est proposé de retenir le bureau d'étude TISSEYRE et associés pour un forfait de rémunération de 9 600,00 € H.T. soit un taux de rémunération de 12 %.

Vu l'avis favorable de la Commission Jeunesse, sport et éducation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le programme et l'enveloppe prévisionnelle,
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le BET retenu comme bureau d'étude acoustique et le marché à intervenir avec l'entreprise qui sera proposée par la Commission des marchés à l'issue de la procédure de mise en concurrence.

N° 08-163 - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Convention avec l'association « Loisirs, Arts, Rencontres, Culture » - Prorogation

Les relations entre la Ville de Rodez et l'association « Loisirs, Arts, Rencontres, Culture » (LARC), gestionnaire de la Maison des Jeunes et de la Culture, sont régies par une convention de partenariat conclue, en juin 2005, pour une durée de trois ans.

Le renouvellement de cette convention était donc prévu en juin 2008. Toutefois, afin d'attribuer un délai à la nouvelle municipalité pour lui permettre d'élaborer, en concertation avec l'association, un projet de nouvelle convention, il est proposé de prolonger d'un an la durée de la convention signée en juin 2005.

Vu l'avis favorable de la Commission Vie des Quartiers, associations, culture et animation, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant de prorogation (ci-annexé) à la convention initiale.

N° 08-164 - LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES

Désignation du titulaire

Vu l'avis favorable de la Commission Vie des quartiers, associations, culture et animation, le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, Sabrina MAUREL, Adjointe déléguée à la Culture et à l'Animation, comme titulaire dans le cadre de la demande d'attribution des licences d'entrepreneur de spectacles nécessaires à la ville de Rodez pour l'organisation de ses activités culturelles et de ses animations.

N° 08-165 - OPERATION « ZAP'LOISIRS JEUNES »

Vacances de Toussaint 2008 - Organisation de séjours au Futuroscope

Dans le cadre de l'opération Zap'Loisirs Jeunes, deux mini séjours sont prévus pour les vacances de Toussaint 2008.

Dates : . 1^{er} séjour : du 27 au 28 octobre 2008, pour 45 jeunes et 6 accompagnateurs.
 . 2^{ème} séjour : du 29 au 30 octobre 2008, pour 45 jeunes et 6 accompagnateurs.

Thème : la découverte de nouvelles technologies.

Ces mini séjours seraient organisés pour les jeunes ruthénois, âgés de 12 à 17 ans et détenteurs de la Carte Zap.

Encadrement : ces séjours nécessitent le recrutement d'agents d'animation selon la réglementation en vigueur, étant précisé que les intéressés devront être titulaires d'un diplôme au moins équivalent au BAFA, dont deux titulaires du BAFD pour les coordinateurs, et que leur rémunération sera égale, pour chaque jour de travail, à 7/151,67 de traitement mensuel afférent à l'indice de début de l'échelle n°3 de la fonction publique, majoré de 20 % pour les agents de coordination.

Les prestations : les transports, l'hébergement et les activités seraient assurés par des organismes agréés.

Tarif unique : 30,00 € le séjour.

(Aides venant en déduction : chèques vacances, participation des comités d'entreprises).

Le coût net pour la ville de Rodez serait de 16 920 € et les recettes de 2 700 €. Les dépenses seront imputées au budget 2008, article 7066, fonction 422.

Vu l'avis favorable de la Commission Jeunesse, sport et éducation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la mise en place de ces séjours dans les conditions ci-dessus indiquées,
- fixe le tarif proposé,
- autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement des animateurs nécessaires à l'encadrement des séjours.

N° 08-166 - OPERATION « RODEZ'ADO »

Nouvelles modalités d'adhésion aux activités de proximité

Dans le cadre de l'opération Rodez'Ado, dispositif d'animation de proximité à caractère social se déroulant quotidiennement sur les quartiers de Gourgan et de Saint-Eloi, des activités de proximité sont programmées. Comme les années précédentes, ce dispositif fonctionne en collaboration avec les jeunes de l'association Agora (quartier de Gourgan) et de Delta Jeunes (quartier de Saint Eloi).

Jusqu'à aujourd'hui, seuls les détenteurs de la carte Zap pouvaient participer aux activités de l'opération Rodez'Ado. Dans un souci d'ouvrir ce dispositif à un public plus large et de prendre en compte un plus grand nombre de jeunes ruthénois, il est proposé aux jeunes adhérents des associations de quartiers d'accéder à ce dispositif.

En effet, les jeunes présents sur ces espaces représentent deux publics :

- les détenteurs de la carte Zap, leur permettant ainsi d'avoir accès aux activités de proximité
- et les détenteurs des cartes associatives de Delta Jeunes ou Agora, ne leur permettant pas de participer à ces activités.

L'accès aux opérations associatives et municipales pour ce dernier public implique que ces jeunes soient en possession de deux cartes, ce qui ne leur est pas toujours possible pour des raisons financières -et administratives pour les non ruthénois- (à noter le faible pourcentage d'effectifs non-ruthénois : environ 4 %).

Les tarifs (activités de proximité) fixés par délibération du Conseil municipal du 26 novembre 2007 s'appliqueraient alors pour les jeunes ruthénois (titulaires de la Carte Zap ou de la carte associative). Une majoration de 25 % sur ces tarifs serait appliquée pour les non ruthénois.

Vu l'avis favorable de la Commission Jeunesse, sport et éducation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve ces nouvelles modalités d'adhésion aux activités de proximité du dispositif « Rodez'Ado »,
- fixe les nouveaux tarifs applicables aux jeunes non ruthénois (joint en annexe),
- dit que les recettes seront créditées sur le budget principal 2008, article 7066, fonction 422.

N° 08-167 - OPERATION « RODEZ'ADO »

Conventions d'accueil jeunes entre la commune de Rodez et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (D.D.J.S.)

Suite à l'aménagement réglementaire en date du 26 juillet 2006 du code d'action sociale et des familles, le cadre relatif à la protection des mineurs est renforcé, ainsi que les dispositions administratives et juridiques.

Par conséquent, le fonctionnement des structures jeunes Rodez'Ado Gourgan et Saint-Eloi (dispositif d'animations de proximité ouvert aux jeunes ruthénois âgés de 12 à 17 ans) nécessite des aménagements.

La nouvelle réglementation impose aujourd'hui de distinguer deux types d'accueil :

- l'accueil de loisirs : accueil ouvert aux jeunes âgés de 12 à 13 ans révolus
- l'accueil de jeunes : accueil ouvert aux jeunes de 14 à 18 ans

Ainsi, les accueils jeunes de Gourgan et de Saint-Eloi (14 à 18 ans) doivent être déclarés à la D.D.J.S. par le biais de conventions pour l'accueil de Gourgan et pour l'accueil de Saint Eloi.

Ce nouveau dispositif n'entraîne pour la ville aucune dépense supplémentaire.

Vu l'avis favorable de la Commission Jeunesse, sport et éducation, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer, avec la D.D.J.S., les conventions de déclaration des accueils jeunes.

N° 08-168 - OPERATION « RODEZ'ADO »

Séjour été 2008 - Modifications

Par délibération du 5 mai 2008, le Conseil municipal a approuvé l'organisation de séjours dans le cadre de l'opération Rodez'Ado, dont, notamment, un séjour « activités de pleine nature » pour les jeunes âgés de 15 à 17 ans, pour la période du 14 au 24 juillet 2008.

Le prestataire ne pouvant assurer dans de bonnes conditions l'hébergement des jeunes aux dates voulues, il convient de reporter le séjour du 13 au 21 juillet.

Par conséquent, le tarif du séjour calculé en fonction du nombre de nuitées doit être revu comme suit :

TARIFS (TR = Tarif réduit / TM = Tarif moyen / TP = Tarif plein)

Lieu d'habitation	Nombre d'enfant(s) à charge	Tranche 1 (revenu brut global compris entre 0 et 18 500€)	Tranche 2 (revenu brut global compris entre 18 501 et 26 000€)	Tranche 3 (revenu brut global supérieur à 26 000 €)
RODEZ	1	TR 200 €	TM 218 €	TP 231 €
	2	TR 200 €	TM 218 €	TP 231 €
	3 et plus	TR 200 €	TR 200 €	TM 218 €
Si une famille inscrit 2 enfants ou + sur les séjours, elle bénéficie d'un abattement de 20 % par inscription supplémentaire		Soit pour la tranche 1 : 164 €	Soit pour la tranche 2 : 175 €	Soit pour la tranche 3 : 186 €

L'abattement par inscription supplémentaire n'est pas applicable aux familles bénéficiant de pass vacances d'un montant de 16 €.

Aides venant en déduction : chèques vacances, comités d'entreprises, aides sociales, pass vacances CAF et MSA, Conseil Général.

Comme initialement prévu, ce séjour fera l'objet d'une déclaration à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, conformément à la réglementation des centres de vacances avec hébergement et nécessitera le recrutement d'agents d'animation selon la réglementation en vigueur, étant précisé que les intéressés devront être titulaires d'un diplôme au moins équivalent au BAFA, dont deux titulaires du BAFD pour les coordinateurs, et que leur rémunération sera égale, pour chaque jour de travail, à 7/151,67 de traitement mensuel afférent à l'indice de début de l'échelle n° 3 de la fonction publique, majoré de 20 % pour les agents de coordination.

Vu l'avis favorable de la Commission Jeunesse, sport et éducation, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les modifications de dates et de tarifs du séjour été 2008 « activités de pleine nature » pour les 15-17 ans.

N° 08-169 - PERSONNEL

Mise à jour du tableau des effectifs

En fonction des besoins des services, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer les emplois suivants :

Filière administrative :

- Attaché : deux emplois à temps complet
- Rédacteur : trois emplois à temps complet
- Adjoint administratif 2^{ème} classe : deux emplois à temps complet

Filière technique :

- Contrôleur de travaux : un emploi à temps complet
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : un emploi à temps non complet (32,08/35)
- Adjoint technique 2^{ème} classe : deux emplois à temps complet

Par ailleurs, pour tenir compte des nouvelles durées de travail des personnels à temps non complet, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2008 conformément à l'annexe jointe.

Les crédits correspondants sont prévus au chapitre 012 du budget de la commune.

N° 08-170 - PRODUITS IRRECOURVABLESAdmissions en non-valeurBudget principal

Monsieur le Trésorier Principal expose qu'il ne peut recouvrer les titres suivants en raison des motifs énoncés et demande l'admission en non-valeur de ces titres :

- Déplacement en fourrière (un titre / exercice 2005) pour 96,10 € (demande de renseignement négative) ;
- Droits de place - terrasse d'été (un titre / exercice 2005) pour 651 € (combinaison infructueuse d'actes - départ du redevable à l'étranger) ;
- Droits de place (un titre / exercice 2008) pour 55,60 € (redevable décédé).

Les crédits correspondants à cette admission en non-valeur figurent au budget, article 654 « Pertes sur créances irrécouvrables », sous-fonction 01 « Opérations non ventilables ».

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'émettre en non-valeur ces produits irrécouvrables.

N° 08-171 - PRODUITS IRRECOURVABLESAdmissions en non-valeurService des eaux

Monsieur le Trésorier Principal expose qu'il ne peut recouvrer les titres suivants en raison des motifs énoncés et demande l'admission en non-valeur de ces titres :

- Factures d'eau (4 abonnés / exercices 2004 à 2007) pour un total de 557,38 € (recherche infructueuse de renseignements complémentaires) ;
- Factures d'eau (3 abonnés : exercices 2004 à 2007) pour un total de 964,97 € (poursuites sans effet).

Les crédits correspondants à ces admissions en non-valeur figurent au budget, article 654 « Pertes sur créances irrécouvrables ».

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'émettre en non-valeur ces produits irrécouvrables.

N° 08-172 - PRODUITS IRRECOURVABLESAdmissions en non-valeurCuisine Centrale

Monsieur le Trésorier Principal expose qu'il ne peut recouvrer les titres suivants en raison des motifs énoncés et demande l'admission en non-valeur de ces titres :

- Facturation de repas (4 redevables / exercices 2004 et 2007) pour un total de 419,83 € (recherche infructueuse de renseignements complémentaires et clôture pour insuffisance de l'actif) ;
- Facturation de repas (10 redevables / exercices 2006 et 2007) pour un total de 40,72 € (seuil unitaire inférieur au seuil de poursuite) ;
- Facturation de repas (2 redevables / exercices 2006 et 2007) pour un total de 129,50 € (changement d'adresse / poursuite sans effet).

Les crédits correspondants à ces admissions en non-valeur figurent au budget, article 654 « Pertes sur créances irrécouvrables ».

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'émettre en non-valeur ces produits irrécouvrables.

N° 08-173 - COMITES DE QUARTIERS

Attribution de subventions de fonctionnement

Les frais d'animation de quartiers sont pris en charge sous la forme de versement de subventions de fonctionnement dans le respect de l'enveloppe de 7 650 € allouée à chacun des cinq Comités de Quartier au moment du vote du budget primitif.

- Le Comité de quartier Ouest pourrait attribuer une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l'association Comité de Quartier de Bourran pour apporter son concours à l'organisation de la course pédestre qui aura lieu le 14 décembre 2008.
- Le Comité de quartier Sud pourrait attribuer une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l'association Agora pour contribuer à l'organisation de la fête de quartier qui aura lieu le 20 juin 2008.
- Le Comité de quartier Centre pourrait attribuer une subvention de fonctionnement de 1000 € au Vélo Club Ruthénois pour l'organisation du Grand Prix Cycliste de la Ville qui aura lieu le 14 juillet 2008.

Les crédits utiles seront prélevés sur le budget, article 328, fonction 01, opération 6574.

Vu l'avis favorable de la Commission Vie des quartiers, associations, culture et animation, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à l'attribution des subventions précitées.

N° 08-174 - MARCHES DE FOURNITURES

Avenants pour changement de dénomination sociale des titulaires

Dans le cadre du marché relatif à la fourniture et livraison de produits et denrées alimentaires pour l'année 2008, à la cuisine centrale, la ville de Rodez a attribué les marchés relatifs aux lots suivants :

- n° 13 : plats élaborés frais à base de viande, à la SARL Sud Aveyron Restauration
- n° 16 : boissons, à la société France Boissons Aveyron

Ces sociétés ayant informé la ville de leurs modifications de dénomination sociale et de domiciliation bancaire, il convient de prendre des avenants à ces marchés afin d'officialiser ces changements et accepter le transfert des marchés aux nouvelles structures juridiques.

Il s'agit désormais pour les :

- Lot n° 13 : de la SARL Les Cantinières, dont le siège social se situe à la Roussayrolle, 12230 L'HOSPITALET DU LARZAC,
- Lot n° 16 : de la société France Boissons Rhône Alpes, dont le siège social se situe Parc d'activités Champ Dolin, 35 avenue Urbain Le Verrier, 69800 SAINT-PRIEST.

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés n°07-208, 07-211.

N° 08-175 - MARCHE DE SERVICES

Avenant pour changement de dénomination sociale du titulaire

Dans le cadre du marché relatif aux assurances, pour la période du 1^{er} mai 2006 au 31 décembre 2009, la ville de Rodez a attribué le marché relatif au lot n°5 : assurance protection juridique des agents et des élus, à la SARL CACEP.

Cette société ayant informé la ville de sa modification de dénomination sociale et de domiciliation bancaire, il convient de prendre un avenant à marché afin d'officialiser ces changements et accepter le transfert du marché à la nouvelle structure juridique.

Il s'agit désormais de la SA CACEP, dont le siège social se situe 23 route des Vins, 68750 BERGHEIM.

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale, finances, économie, personnel et social, le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché n° 06-083.

N° 08-176 - MISE A DISPOSITION DE FONCTIONS ENTRE LA VILLE DE RODEZ
ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND RODEZ

Convention : Avenant n ° 1

Par convention en date du 29 décembre 2005, la Commune de Rodez et la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez ont mutualisé un certain nombre de fonctions concernant les postes suivants : responsable des Ressources Humaines - responsable de la coordination financière - animateur des sites internet de la Ville et du Grand Rodez et chargé de mission habitat.

Au vu de l'expérience, la charge de travail incombant au poste mutualisé de responsable des Ressources Humaines s'avère objectivement trop lourde, ce qui ne permet pas au titulaire du poste de faire face malgré ses compétences, sa volonté et son investissement.

C'est pourquoi, il est proposé de mettre, d'un commun accord, un terme à la mutualisation de ce poste et d'ouvrir une réflexion sur d'autres possibilités de mutualisation en matière de ressources humaines comme par exemple, la formation, hygiène et sécurité, etc.

Il est, par ailleurs, proposé de supprimer la clause de la convention du 29 décembre 2005 qui prévoyait que la ville de Rodez mettait à la disposition du Grand Rodez un véhicule et un chauffeur pour les déplacements du président.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer cet avenant qui, par dérogation aux dispositions de l'article 8 de la convention concernant le délai de préavis, prendra effet au 1er juillet 2008, date retenue d'un commun accord entre les parties.

N° 08-177 - QUESTIONS DIVERSES

En ce dernier Conseil municipal avant les congés d'été, Monsieur le Maire se réjouit du succès exceptionnel de la fête de la musique et tient à rappeler que les prochains jours vont être riches en animations sur notre ville et invite les élus à venir en nombre assister à ces diverses manifestations.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
et ont signé les membres présents.

La séance est levée à 20 h 20.

Fait à Rodez, le 3 juillet 2008

La secrétaire de séance,

Sarah VIDAL